

PAR COURRIEL

Québec, le 13 août 2018

Monsieur Jean Rainville
Métaux BlackRock Inc.
375, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1N4

**Objet : Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay
Questions complémentaires du 13 août 2018 (n^{os} 1 et 2)**

Monsieur,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **15 août 2018** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Lynda Carrier *pour Caroline Cloutier*
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Question 1

Une étude de la circulation routière est présentée dans le document PR5.5, à l'annexe R-160. L'augmentation du DJMA sur différentes routes régionales est présentée sous forme de tableau à la p. 8. Pour les 4 premiers tronçons à partir de la mine (route 167, 169 et 170), le nombre de véhicules lourds inscrit est de 118, alors qu'il est de 120 à la page précédente.

Veillez préciser quel est le bon nombre de camions et fournir au besoin des tableaux corrigés.

Question 2

Dans le résumé de l'étude d'impact, il est mentionné que l'augmentation de véhicules lourds pourrait entraîner une usure prématurée du chemin de la Grande-Anse et que des démarches se poursuivraient auprès des autorités responsables, afin de s'assurer de la sécurité de ce chemin et du maintien de son état (PR6, p. 50).

Veillez préciser qui sont les autorités responsables, quelles démarches ont eu lieu ou qui sont prévues à cet égard, de même que les mesures qui sont envisagées quant à la sécurité routière ou au maintien de l'état du chemin de la Grande-Anse, de la route de l'Anse-à-Benjamin et du chemin du Quai-Marcel-Dionne.